

Règlement de la randonnée nocturne à Millebosc le 28 janvier 2017

L'Association Sports et Loisirs de Millebosc organise une randonnée pédestre nocturne le samedi 28 janvier 2017 à 19h00.

Art.1 :PARCOURS

- Le parcours de 9 kilomètres sera balisé par un fléchage.
- Le départ se fera de la place du village aux abords de la salle des fêtes à 19h00.

ART.2 :REGLEMENT DE PARTICIPATION

- Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé.
- Le départ et l'arrivée sont situés sur la **place de Millebosc** (Rue de Nemours)

ART.3 : EMARGEMENT DE PRESENCE

- Avant de prendre le départ, chaque participant doit se présenter au bureau d'accueil pour **enregistrer sa présence** et valider les démarches administratives.
- Heures d'ouverture du bureau d'accueil : de 17h30 à 18H50

ART.4 : SECURITE

- Equipements de sécurité obligatoire pour les parcours pédestres : **Port d'un gilet ou d'un brassard réfléchissant et d'un éclairage.**

Le point d'accueil et le point de ravitaillement sont équipés de trousse de premier secours.

En cas d'urgence médicale, ou de blessure, les participants doivent appeler le 112.

Les organisateurs mettent également en place deux numéros d'appel :

06.30.56.75.76 ou le 06 32 56 29 98

Art.5 : REGLES DE BONNE CONDUITE:

- Les Marcheurs doivent être prudents pour eux et pour les autres.
- Le code de la route, le code forestier, la propriété privée, les autres participants et l'environnement doivent être respectés.
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par les organisateurs.
- Les Marcheurs de moins de 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale. Ceux de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- Chaque participant doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident.
- L'Organisateur « Association Sports et Loisirs de Millebosc » et les communes traversées déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou équipements individuels personnel ou avec/sur un tiers.
- En cas de non présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis à l'Organisation. Uniquement pour des raisons médicales et sur envoi d'un courrier avec justificatif, ces droits peuvent être partiellement remboursés.

- En cas d'annulation d'épreuve pour raison de force majeure, votre inscription restera valable pour l'édition suivante.
- Les participants autorisent l'Organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Art.6 :INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription et chèque à retourner avant le lundi 23 janvier à l'adresse suivante :

*Association Sports et Loisirs de Millebosc
Mairie de Millebosc
38 Rue de la Forêt
76260 Millebosc*

- L'inscription est définitive à réception du paiement des droits d'inscription.

Art.7 : DROITS D'INSCRIPTION

- Chaque participant devra s'acquitter des droits de participation individuelle.

Tarif individuel : 12€ (marche + repas)
5€ (marche)

Tarif <12 ans : 7€ (marche + repas)
2€ (marche)

- Le tarif comprend le droit de **participation à la randonnée** et le **ravitaillement** à mi-parcours (vin chaud ou chocolat chaud).
- Le paiement des droits d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité.
- Le règlement applicable lors de l'événement sera affiché au bureau d'accueil.

Art.8 : CONTACT

- Email : asmillebosc@gmail.com
- téléphone : 06.30.56.75.76 06 32 56 29 98
- Site internet : www.facebook.com/Association-Sports-et-Loisirs-de-Millebosc-825930334181780/